

**AN 2017
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 10 avril 2017 à 19h30**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

ETAIENT PRESENTS : M. THALAMY Bernard, M. BLANCHET Christian, Madame VETIZOU Stéphanie, Monsieur Serge MOURET, Monsieur DEBONNAIRE Bruno (maire et adjoints – e), Mme BERGEON Albine, M. BESSOULE Christophe, M. CORET Emmanuel, M. DELAGE Christophe, M. DUCAILLOU André, Monsieur GOTTE Joël, Conseillers (–ères) Municipaux (–pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Pierre-Louis CHRETIEN (représenté par M. Christophe BESSOULE), Mme Colette NOUHAUD (représentée par Mme. Stéphanie VETIZOU), Mme. Véronique GAGNANT (représentée par M. Bernard THALAMY)

ETAIT ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR :

ETAIT ABSENTE : Mme Fabienne GOURSEROL

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,
Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.
Madame Albine BERGEON est désignée secrétaire.
Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 2017-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.
- 2017-071 – BUDGET : approbation du Compte Administratif
- 2017-072 – BUDGET : approbation du Compte de Gestion
- 2017-073 – BUDGET : affectation des résultats
- 2017-074 – BUDGET : vote du budget primitif 2017
- 2017-075 – BUDGET : indemnité du comptable
- 2017-076 – ECOLE : participation de la commune au voyage scolaire
- 2017-077 – AMENAGEMENT DU BOURG : demande de concours financier auprès du Département
- 2017-078 – VOIRIE : transfert de voies sur le domaine public

2017-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

2017-071 – BUDGET

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le maire demande qu'un nouveau président de séance soit désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
DESIGNE Monsieur Christian BLANCHET

Le président de séance,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12,
VU les explications,
Après en avoir délibéré, en l'absence du maire ;

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2016 présenté par le Président de séance comme suit :

FONTIONNEMENT :

Résultat reporté de l'exercice précédent : 110 000.00 €
Dépenses de l'exercice: 517 902.13 €
Recettes de l'exercice : 630 351.72 €
Résultat de l'exercice : 112 449.59 €

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté de l'exercice précédent : 63 518.70 €
Dépenses de l'exercice : 73 733.38 €
Recettes de l'exercice : 51 791.81 €
Résultat de l'exercice : - 21941.57 €

2016-072 – BUDGET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12,
VU le Compte de Gestion dressé par le comptable public ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité
PRECISE que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice et certifie qu'il est conforme aux écritures du compte administratif présenté.
DECLARE que le Compte de Gestion 2016 n'appelle aucune observation ni réserve.

2017-073 - BUDGET

AFFECTATION DES RESULTATS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif de l'exercice 2016 ;
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le tableau ci-annexé de l'affectation des résultats.

2017-074 - BUDGET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le maire présente les orientations du Budget Primitif 2017 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales
VU les propositions du maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE avec :
13 : pour
0 abstention :
1 contre : Albine BERGEON

Le Budget Primitif 2017 (ci-annexé) présenté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement ;

DECIDE de fixer le taux des taxes de la manière suivante :

TH 11.79% - TFB 13.08% - TFNB 65.10%

2017- 075 BUDGET

INDEMNITES DU COMPTABLE DU TRESOR POUR L'ANNEE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 97 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions ;
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs à l'Etat ;
Vu l'arrêté en date du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux ;
Vu le décompte présenté pour l'exercice 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de verser l'indemnité de conseil de l'année 2017 au taux de 50%, conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, soit 196.77 Euros.

PRECISE que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2017

2017-076 – ECOLE

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU VOYAGE SCOLAIRE

Le Maire rappelle à l'assemblée que tous les 2 ans, l'école organise un voyage scolaire pour les classes de CM1, CM2, CE1 et CE2.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à la Coopérative Scolaire dans le cadre du voyage scolaire 2017, la somme de 4 500.00 €.

PRECISE que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2017

2017- 077 – AMENAGEMENT DU BOURG

DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Maire rappelle qu'une étude sur l'aménagement du bourg a été réalisée conjointement avec les services de Limoges Métropole.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet présenté, pour un montant d'environ 25 360 € HT, dépenses imprévues comprises,

SOLLICITE le concours financier du Département au meilleur taux

DEMANDE au maire de prévoir tous les crédits nécessaires au financement du projet.

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

2017- 078 – VOIRIE

TRANSFERT DE VOIES SUR DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal de la sollicitation dont il a été l'objet par l'EURL PAUZET, représenté par Monsieur Cyril PAUZET, par courrier en date du 24 mars 2017, pour la cession à la commune d'une parcelle cadastrée section A n°1446 d'une surface de 5 ares et 78 centiares.

Cette demande vise à rétrocéder à la commune ce foncier aménagé à ce jour en voirie, constituant un accès privé à plusieurs parcelles.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'acquérir ce foncier et de le verser dans le domaine public communal afin que la compétence voirie détenue par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole puisse s'y exercer. Le Maire précise qu'en contrepartie des terrains cédés, la commune s'engage à :

- Verser la somme de 1 € à l'EURL PAUZET,
- Accepter les terrains après avoir recueilli l'avis favorable des services techniques de Limoges Métropole sur la réalisation de cette voirie,
- Prendre à sa charge les frais d'acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'acquérir pour un euro la parcelle propriété de l'EURL PAUZET et cadastrée section A n°1446 d'une superficie de 578 m² telle que représentée sur le plan annexé à la présente délibération
- D'accepter cette parcelle à condition d'avis favorable des services techniques de Limoges Métropole
- De verser ladite parcelle au domaine public communal

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune
DONNE pouvoir au maire pour toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

10 avril 2017

LA SEANCE EST LEVEE A 21h00

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		CORET Emmanuel	
VETIZOU Stéphanie		DELAGE Christophe	
MOURET Serge		DUCAILLOU André	
DEBONNAIRE Bruno		GAGNANT Véronique	EXCUSEE
BERGEON Albine	SECRETAIRE	GOTTE Joël	
BESSOULE Christophe		GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CHRETIEN Pierre-Louis	EXCUSE	NOUHAUD Colette	EXCUSEE